



ARRETE n° 22-233

Chargé de mission pour la participation à la mise en place du nouveau SIEP

Le Directeur de l'Université de Technologie de Troyes,

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L. 715-3, L. 712-2, R. 719-51 à R. 719-112 ; Vu les statuts et le règlement intérieur de l'établissement ;

Vu l'arrêté du Ministre de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche du 15 avril 2019 portant nomination de Pierre KOCH en qualité de Directeur de l'UTT à compter du 1er septembre 2019.

## **ARRETE**

## Article unique:

Une mission pour la participation à la mise en place du nouveau Système d'Information Enseignement et Pédagogie au sein de l'UTT est confiée à M. Benjamin RUIZ à compter du 1er septembre 2022, pour une durée de 2 ans, renouvelable, soit jusqu'au 31 août 2024. L'objet de ce travail est décrit dans la lettre de mission ci-jointe.

Fait à Troyes, le 1er juin 2022

Benjamin RUIZ Enseignant-Chercheur

Original: Service des Affaires Juridiques

Pierre KOCH

Directeur de l'UT

Copies : Intéressé DRH

Diffusion générale: www.utt.fr

Page 1 sur 1

FVOD Oin utt.fr

